

<p>Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2015</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2015 avec vingt six points à l'ordre du jour.

Etaient présents jusqu'à la question 5 incluse :

MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M., DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL , ABRIKOSOFF M, BOCQUET M, PLESSIET A.

Etaient absents (excusés) jusqu'à la question 5 incluse

BLANQUART G (proc à BOSSART S), VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), BLAIRY D (proc à BOCQUET M), VROMAINE R (proc à PLESSIET A), TOURNEMINE I.

Etaient présents à partir de la question 6 :

MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL , ABRIKOSOFF, M. BLAIRY D, BOCQUET M, PLESSIET A,

Etaient absents (excusés) à partir de la question 6

BLANQUART G (proc à BOSSART S), VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), VROMAINE R (proc à PLESSIET A), TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

Avant de procéder aux délibérations, M. Didier Gruchala et Mme Dorothée Moyaert sont désignés comme secrétaires de séance

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2015 est :

adopté par 22 voix MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL , ABRIKOSOFF M.

4 abstentions : MM. et Mmes BLAIRY D (proc à BOCQUET M), BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A.

Finances

1. Révision des tarifs de la garderie

Rapporteur : Mme Séverine Rogez

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs de l'accueil périscolaire par la mise en place d'un tarif modulé exigé par la CAF pour le versement des prestations de service. Cette délibération prend effet à compter du 1er septembre 2015.

Quotient Familial de 0 à 617			Quotient Familial supérieur à 617		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi		mercredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		mercredi
6 h 30 à 8 h 30	2,00 €	2,00 €	6 h 30 à 8 h 30	2,10 €	2,10 €
11 h 30 à 12 h 30	/	1,00 €	11 h 30 à 12 h 30	/	1,10 €
16 h 30 à 18 h 30	2,00 €	/	16 h 30 à 18 h 30	2,10 €	/
12 h 30 à 18 h30	/	3,00 €	12 h 30 à 18 h30	/	3,10 €
Petit déjeuner (non obligatoire)	1,00 €	1,00 €	Petit déjeuner (non obligatoire)	1,10 €	1,10 €
Goûter (non obligatoire)	1,00 €	1,00 €	Goûter (non obligatoire)	1,10 €	1,10 €

Vacances de Noël Quotient Familial de 0 à 617			Vacances de Noël Quotient Familial supérieur à 617		
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur
Matin	3,00 €	4,00 €	Matin	3,10 €	4,10 €
/	/	/	/	/	/
Après midi	3,00 €	4,00 €	Après midi	3,10 €	4,10 €
Petit déjeuner (non obligatoire)	1,00 €	1,00 €	Petit déjeuner (non obligatoire)	1,10 €	1,10 €
Goûter (non obligatoire)	1,00 €	1,00 €	Goûter (non obligatoire)	1,10 €	1,10 €

Adopté à l'unanimité

2. Révision des tarifs du restaurant scolaire

Rapporteur : Madame Séverine Rogez

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs du restaurant scolaire et la mise en place d'un nouveau tarif pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune. Cette révision s'applique à compter du 1er août 2015.

Nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire	Nouveau tarif
1 enfant	2,90 €
2 enfants	2,70 €
3 enfants	2,50 €
Enfant extérieur	3,50 €
Adulte et portage à domicile	4,40€
Tarif majoré	4,40 €
Tarif social	1,50 € (inchangé)

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

3 voix contre : MM. BLAIRY D (proc à BOCQUET M), VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A.

1 abstention : Mme BOCQUET M

3. Tarification des prêts de matériel

Rapporteur : Monsieur Jean Marc Blondiau

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif pour les prêts de matériels aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2016. Il s'agit de tables et de chaises appartenant à la commune et que des habitants de la commune souhaitent emprunter à l'occasion d'événements particuliers. Les tarifs proposés sont les suivants :

- 0,50 € par chaise
- 2,00 € par table
- 5,00 € pour le forfait de livraison (aller/retour).

Adopté à l'unanimité

4. Tarif des locations de salles et approbation du règlement des locations.

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Le Conseil Municipal est invité à adopter les tarifs dont *le tableau est joint en annexe*. Ceux-ci prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

Il est également invité à approuver le règlement applicable aux locations de salles (*en annexe*).

Adopté à l'unanimité

5. Révision du tarif de la bibliothèque

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Il est proposé d'augmenter le tarif de la bibliothèque municipale à compter du 1er septembre 2015

tarif individuel : 13 € (12 € actuellement)

tarif familial : 18 € (17 € actuellement).

Adopté à l'unanimité

6. Tarification du transport des élèves au collège de DOUVRIN

Rapporteur : Mme Séverine Rogez

Pour les collégiens scolarisés à DOUVRIN et résidant à plus de trois kilomètres de l'établissement scolaire, le réseau de transport TADAO a mis en place depuis septembre 2014 un forfait annuel de 10 euros par famille pour le trajet domicile – collège (frais de dossier et de fabrication de la carte).

Pour les autres jeunes ne faisant pas partie de ce périmètre, la commune propose depuis quelques années un service de transport avec une société de transport.

Pour des raisons d'équité entre les collégiens de la commune scolarisés à DOUVRIN, Il est proposé de mettre en place dès la rentrée de septembre 2015 le même forfait annuel de 10 euros par famille.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE A (proc à BLAIRY D).

7. Redevance d'occupation du domaine public

Rapporteur : Mme Nelly Poteau

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer une redevance d'occupation temporaire du domaine public applicable à toute activité de commerce ou activité lucrative exercée sur le domaine public communal. Le tarif est fixé à 20 € par jour, qui sera recouvré par titre de recette et applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Adopté à l'unanimité

8. Cession de foncier communal à Territoires 62

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Afin d'avancer opérationnellement dans la 1ère phase d'aménagement de la ZAC Pasteur « secteur Est », il est proposé la cession d'une partie du foncier communal à Territoires 62, parcelles situées dans la périmètre de la ZAC Pasteur.

Il s'agit des parcelles AR 318 d'une superficie de 1 540 m² pour un montant de 15 400 € et AR 199 pour 307 m² pour un montant de 3 070 €, prix conformes à l'avis des Domaines émis le 13 mai 2015.

adopté par 23 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M, BOCQUET M.

4 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE A (proc à BLAIRY D).

9. Autorisation de vente d'une parcelle de terrain appartenant au CCAS

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Le CCAS de BILLY-BERCLAU est propriétaire de la parcelle AR 246 située dans le périmètre de la ZAC Pasteur. Cette parcelle fait partie de la 1ère phase opérationnelle de l'aménagement.

Préalablement à la mise en vente et conformément à l'article L 2241-5 du CGCT, le Conseil Municipal doit être saisi et autoriser la vente.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le CCAS à vendre cette parcelle d'une superficie de 6 845 m² au prix estimé par les Domaines.

Adopté à l'unanimité

10. Compte de gestion 2014

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2014 présenté par le Receveur Municipal (*joint en annexe*).

Adopté à l'unanimité

11. Compte administratif 2014

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2014 *joint en annexe*.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

12. Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Après avoir examiné le compte administratif 2014, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **3 096 729,51€**

un excédent global de 2 771 120,63 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A Résultat de l'exercice	
<i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 803 452,41 €
B Résultats antérieurs reportés	
<i>Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 2 293 277,10 €
C Résultat à affecter = A+B	+ 3 096 729,51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
D Résultat de l'exercice	+ 864 845,20 €
<i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	
E Solde d'exécution d'investissement	- 1 190 454,08 €
<i>Ligne D 001 (report exercice précédent)</i>	
F = D+E Résultat de clôture de l'exercice 2014 (besoin de financement)	- 325 608,88 €
Affectation du résultat= C = G+H	+ 3 096 729,51 €
affectation au 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 1 450 000 €
H 2)=Report en fonctionnement	+ 1 646 729,51 €

Adopté à l'unanimité

13. Budget supplémentaire 2015

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire 2015 (*joint en annexe*)

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D,

AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

14. Rapport sur les opérations immobilières

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les transactions immobilières (*tableau joint en annexe*) intervenues au cours de l'année précédente (2014), conformément à l'article 114 de la loi 95-127 du 8.02.1995. Le présent rapport est annexé au compte administratif.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique

15. Compte rendu des décisions

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

16. Rapport du délégataire d'eau potable

Rapporteur : Monsieur Jean Marc Blondiau

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport annuel du délégataire du service public d'eau- exercice 2014.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

17. Compte rendu d'activités du Concédant de la ZAC Pasteur

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Il est rappelé au Conseil Municipal que suivant la délibération du 11 janvier 2011, la commune a confié à la SEM ADEVIA (devenue Territoires 62) l'aménagement de la ZAC Pasteur, par voie de concession d'aménagement en date du 14.03.2011.

A ce titre, la société est tenue d'adresser annuellement pour approbation un compte rendu d'activités (*document joint en annexe*).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette question.

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

18. Signature d'une convention avec l'État sur la participation citoyenne

Rapporteur : Monsieur Jean Marc Blondiau

Cette convention consistant à faire participer les acteurs locaux et la population à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la signature de ladite convention *jointe en annexe*.

Adopté à l'unanimité

19. Motion de soutien à l'Association des Maires de France

Rapporteur : Monsieur Michel Hennebelle

Afin d'appeler l'attention des pouvoirs publics pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la motion de soutien (*modèle de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France en annexe*).

Adopté par 25 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSOFF M, BLAIRY D, BOCQUET M, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).
2 abstentions : MM VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A,

20. Classement dans le domaine public communal de 2 parcelles de terrain

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AE 322 d'une superficie de 18 m² et AE 320 pour 26 m², ces parcelles étant une partie de la voirie desservant les habitations riveraines, sises rue J.J.Rousseau.

Adopté à l'unanimité

21. Demande de subvention pour l'aménagement d'un préau à l'école C. DEBUSSY

Rapporteur : Madame Séverine Rogez

Le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre de travaux d'aménagement d'un préau à l'école maternelle Claude Debussy, il est envisagé de demander une subvention au député de la 12^{ème} circonscription du Pas-de-Calais au titre de la réserve parlementaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à demander cette subvention et à signer tous les documents y afférents

Adopté à l'unanimité

Fonction publique

22. Renfort de personnel

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

a – renfort ponctuel

Le Conseil Municipal est informé que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose au Conseil Municipal de recruter selon la période suivante du personnel à raison de 20 h/semaine pendant 2 semaines, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 .

L'encadrement sera assuré par les agents des services municipaux du 17 au 28 août (2 postes).

Adopté à l'unanimité

b -recrutement de deux contractuels

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter, à compter du 1er septembre 2015, deux emplois à temps non complet de 16h par semaine pour 10 mois pour l'entretien des écoles et l'encadrement des temps d'activités périscolaires.

Ces emplois seront dotés de la rémunération à l'indice brut 340 de la fonction publique.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

23. Régime indemnitaire

Rapporteur : Monsieur Steve Bossart

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nouveau tableau du régime indemnitaire attribué au personnel communal *joint en annexe*.

Adopté à l'unanimité

24. Attribution de gratification

Rapporteur : Madame Nelly Poteau

Vu le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la liste des pièces justificatives prévues pour les dépenses et notamment son paragraphe 63 « remise de prix, prestations diverses, gratifications » , il est proposé au Conseil Municipal d'offrir un cadeau aux membres du jury du concours des maisons fleuries

Ce cadeau consiste en l'attribution d'un bon de commande de la mairie à utiliser dans un magasin de leur choix acceptant le paiement par mandat administratif (2 enseignes maximum)

Le barème rorposé est de 250 € par membre du jury

Adopté par 22 voix : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU-FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLANQUART G (proc à BOSSART S), BLONDIAU J M, MOYAERT D, GRUCHALA D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R (proc à ROGEZ S), DAMBRAIN C, PRUVOST M, GOUDSMETT G, BAINAS F, RIGALLE I, BOULET, JL, ABRIKOSSOFF M.

5 abstentions : MM et Mmes BLAIRY D, BOCQUET M, VROMAINE R (proc à PLESSIET A), PLESSIET A, TOURNEMINE I (proc à BLAIRY D).

QUESTIONS AJOUTEES

25. Déclassement d'une partie du chemin piétonnier rue J.J.Rousseau (parcelle AE 415)

Rapporteur : Monsieur Daniel Delcroix

Le Conseil Municipal est informé que dans la cadre de la construction du béguinage rue J.J. Rousseau, il y avait lieu de déclasser une partie du chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal a délibéré le 12 mai dernier sur le déclassement de 3 parcelles (AE 417, 414 et 416) ; il y a lieu de rajouter la parcelle AE 415 de 8 m² qui sera échangée avec le LTO.

Adopté à l'unanimité

26. Modificatif du bail emphytéotique signé avec le LTO HABITAT

Rapporteur : Monsieur Daniel Delcroix

Par délibération en date du 27 avril 2000, la commune avait consenti la signature emphytéotique avec le LTO HABITAT pour la construction de 15 logements sociaux.

Suite au projet de constructions de logements sociaux rue J.J. Rousseau par MAISONS ET CITES SOGINORPA, il est nécessaire de modifier le bail emphytéotique signé avec le LTO suivant l'acte reçu par Me GRAUWIN le 19 février 2001 afin de permettre les échanges de terrain rendus nécessaires pour la réalisation du béguinage.

Adopté à l'unanimité

Questions orales

Questions posées par les élus de la liste « BILLY-BERCLAU Horizon 2020 »

1/ Pendant la campagne, l'équipe municipale s'était engagée à favoriser les achats groupés, où en est ce dossier ?

2/ Concernant le développement du commerce local, quelles sont les actions entreprises par la Mairie ?

3/ Des rumeurs circulent sur une fermeture du bureau de poste. Avez-vous des informations ?

4/ Où en est le dossier « nitrochimie » ?

5/ un article paru de la Voix du Nord sous-entend que la Mairie s'intéresse à la Fosse 5. Pouvez-vous nous en dire plus ?

6/ La commune a décidé de refaire la voirie de la rue Sembat, ainsi qu'une butte et un trottoir au coeur de ville. Comment est-ce possible en cette période de restriction financière ?

7/ Quel est le bilan de la première année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et quels sont les changements prévus pour l'année scolaire prochaine ?

8/ Concernant la sécurité routière, est-il prévu de poursuivre ce qui a été entrepris rue du Lieutenant Folliet de l'autre côté du pont d'Hantay (rue du 8 Mai) ?